



Transport adapté 2014

Encore cette année, la subvention permettant aux personnes handicapés d'obtenir un soutien financier pour le transport adapté est reconduite. Étant dans l'impossibilité de signer un contrat de service avec un transporteur autorisé, la Municipalité de Kiamika a préconisé l'approche de la tarification par déplacement. Si cette subvention vous intéresse et que vous êtes admissible à celle-ci, vous pouvez contacter le bureau municipal qui verra à vous fournir les informations et les documents nécessaires afin de remplir le formulaire de demande de subvention.

Subvention à la Mèreveille- couches lavables

Considérant les avantages et les bienfaits sur l'environnement, la Municipalité de Kiamika a reconduit son programme d'aide à la Mèreveille concernant l'utilisation des couches lavables. La Mèreveille verra à la gestion du remboursement pour l'achat de couches lavables auprès des familles Kiamikoises de la façon suivante : un remboursement de 50% des frais pour l'achat de couches lavables, et ce, jusqu'à un montant maximum annuel de 100\$ par bébé, sur production d'une preuve d'achat. Une preuve de naissance de l'enfant est exigée ainsi qu'une preuve de résidence. Une enveloppe budgétaire de 500\$ est allouée pour ce projet.

Si vous désirez bénéficier de cette subvention, nous vous demandons de bien vouloir communiquer avec La Mèreveille au 819 623-3009.

Assemblée publique de consultation – règlement modificateur pour la réglementation d'urbanisme

L'assemblée publique de consultation pour le premier projet de règlement numéro R-17-2002-08 modifiant le règlement numéro 17-2002 relatif au zonage a été fixée au **lundi, 10 mars 2014**, à 20 h 00, en la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Kiamika (3, chemin Valiquette, Kiamika).

Ce règlement modificateur a pour objet :

- 1) d'apporter une spécification aux dispositions dans les zones agricole de maintien A-04, A-05, A-06 et A-07»;
- 2) de spécifier les dispositions relatives aux usages complémentaires aux activités agricoles.
- 3) de modifier le numéro de l'article 21.2.3 afin qu'il soit identifié par le numéro 21.1.3.

Le projet de règlement peut être consulté de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 les lundi, mardi, mercredi et jeudi, ainsi que le vendredi et de 8h00 à 12h00 au bureau municipal situé au 3, chemin Valiquette à Kiamika.

Déjeuner du maire

Le maire, Christian Lacroix, ainsi que toute son équipe, a l'honneur de vous inviter à son tout premier déjeuner du maire au profit du réaménagement des installations sportives de Kiamika!

Le déjeuner se tiendra le dimanche 9 mars prochain, de 9h à 13h, à la salle municipale de Kiamika, 4, chemin Valiquette.

Les coûts de l'activité sont les suivants:

0-5 ans : gratuit

6 à 11 ans: 5\$

12 ans et plus: 10\$

Vous pouvez vous procurer des billets auprès des membres du conseil et au bureau municipal.

Nous espérons que vous répondrez en grand nombre à cette invitation!

Comité d'embellissement

La Municipalité de Kiamika est à la recherche de bénévoles afin de former un comité d'embellissement.

Ce comité aurait pour mission, en collaboration avec la municipalité:

- de promouvoir auprès des citoyens de Kiamika l'embellissement de la municipalité dans les différents secteurs (résidentiel, commercial, institutionnel et rural);
- de mettre en place et d'encourager la population à participer activement à des ateliers, conférences, visites horticoles, échanges de fleurs, etc.;
- d'améliorer la qualité de vie des résidents de la municipalité en rendant celle-ci attrayante et fleurie.

Si vous êtes intéressé(e) à faire partie du comité d'embellissement, nous vous invitons à communiquer avec Madame Annie Meilleur au 819 585-3225 poste 8229 ou au dga@kiamika.ca, et ce avant le 10 mars.

Soyez pile à l'heure, vérifiez vos avertisseurs de fumée

Avec la fin de l'hiver, le Service incendie de Rivière Kiamika profite de l'occasion pour vous rappeler quelques conseils utiles en prévention des incendies. Nous vous invitons donc à profiter du changement d'heure le **dimanche 9 mars** pour vérifier votre avertisseur de fumée et, au besoin, remplacer la pile. Rappelez-vous que c'est l'alerte d'un avertisseur de fumée qui sauvera réellement des vies advenant un incendie.

Pour **vérifier votre avertisseur de fumée**, il suffit d'appuyer quelques secondes sur le bouton d'essai (test) pour que le signal se fasse entendre. Un avertisseur en bon état émet un signal immédiatement après le déclenchement du bouton d'essai.

Il est aussi important de tester sa capacité de détection en éteignant, par exemple, une chandelle près de l'avertisseur. Si votre appareil est relié à une centrale, vérifiez auprès de la compagnie si elle a bien reçu le signal.

Voici quelques points importants à retenir :

- Si votre avertisseur émet des signaux sonores intermittents, cela veut dire que la pile est trop faible et qu'elle doit être changée. Ne jamais installer une pile rechargeable.
- Installez un avertisseur de fumée par étage, y compris au sous-sol et, idéalement, dans chaque chambre à coucher, en vous assurant qu'aucun obstacle ne bloque la circulation de la fumée.
- Remplacez votre avertisseur de fumée tous les 10 ans. Remplacez-le immédiatement s'il est endommagé ou défectueux. Fiez-vous à la date indiquée sur le boîtier. En l'absence d'indication, ne prenez aucun risque, remplacez-le.
- Si vous êtes locataire, votre propriétaire doit vous fournir un avertisseur de fumée. On vous recommande de vérifier régulièrement son bon fonctionnement et de changer la pile, au besoin.

Pour plus de renseignements sur l'avertisseur de fumée et la prévention des incendies, vous pouvez communiquer avec notre service incendie. Il nous fera plaisir de vous informer pour améliorer la sécurité de vos familles.

Des informations sont aussi présentes sur le site internet du ministère de la sécurité publique du Québec, dans l'onglet sécurité incendie, au www.securitepublique.gouv.qc.ca.

Au plaisir!

Dominic Tremblay
Technicien en prévention des incendies
Service incendie de Rivière Kiamika
819-436-3086
prevention@lacedesecorces.ca

source: ministère de la Sécurité Publique

Offre de cours d'informatique- message de la Griffe d'Alpha

Depuis 12 ans, La Griffe d'Alpha offre des cours d'informatique personnalisés, conviviaux et dynamiques. La majorité de la clientèle est constituée de personnes qui connaissent peu ou pas du tout l'informatique. L'organisme connaît donc très bien les besoins de la clientèle débutante, mais peut aussi offrir des cours pour les personnes qui souhaitent se mettre à jour ou se perfectionner. Dans les deux cas, le plaisir sera assurément de la partie ! Au cours des années, l'organisme s'est toujours efforcé d'adapter ses services aux besoins de ses participants et de se mettre à jour quant aux nouveautés du monde informatique. C'est ainsi que La Griffe d'Alpha a développé une offre de services contenant à ce jour une quinzaine de cours différents.

La Griffe d'Alpha est disposée à se déplacer dans votre municipalité en tenant compte des équipements et des locaux disponibles afin de dispenser les cours. Peut-être y aurait-il chez-vous la possibilité d'utiliser les installations de votre bibliothèque municipale, de votre école ou encore de votre salle communautaire ou municipale ? Des ordinateurs portables additionnels pourront être fournis soit par notre organisme, soit par des participants aux cours qui désirent utiliser leur propre matériel. Également, l'accès au réseau Internet sans fil permet d'offrir une plus grande gamme de cours présentés dans notre offre de service.

Compte tenu des coûts supplémentaires occasionnés par le déplacement, notre organisme s'est efforcé de se rapprocher le plus possible des prix des cours qui sont dispensés à nos locaux. Afin de couvrir les frais, un nombre minimal de participants devra être respecté. Nos prix incluent le guide d'accompagnement et aucune taxe ne sera ajoutée.

La durée des cours est répartie en ateliers de 3 heures par semaine. Voici les cours qui peuvent être dispensés:

Exploration informatique	45 heures	240\$
Windows 9	9 heures	60\$
Word 2007	15 heures	90\$
Excel 2007	9 heures	60\$
PowerPoint	15 heures	90\$
Retouches d'images 1	9 heures	60\$
Retouches d'images 2	12 heures	75\$
Navigation/ Téléchargement	6 heures	45\$
Courrier électronique	3 heures	25\$
Réseaux sociaux (Facebook/Twitter)	3 heures	25\$
Messagerie instantanée	3 heures	25\$
Atelier Méli-Mélo	3 heures	25\$

Si vous êtes intéressé(e) à ce qu'un ou plusieurs de ces cours se donnent à Kiamika, veuillez contacter Madame Josée Lacasse au 819 585-3225 poste 8229 ou au dg@kiamika.ca.

